

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 28 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué (de la délibération n°21-11-214 à la délibération n°21-11-221 puis de la délibération n°21-11-223 à la délibération n°21-11-234), Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Jean-François LE STRAT (délibération n°21-11-222), Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021**

Lors de cette séance, le Conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Antoine LE NY

-Nombre de conseillers présents de la délibération n°21-11-214 à la délibération n°21-11-221 : 30

-Nombre de conseillers présents à la délibération n°21-11-222 : 29

-Nombre de conseillers présents de la délibération n°21-11-223 à la délibération n°21-11-234 : 30

-Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2

En préambule, Monsieur le Maire fait un point sur la situation sanitaire.

Il fait savoir qu'il y a aujourd'hui 11 personnes hospitalisées pour raison de COVID à l'hôpital de Libourne (dont 3 sont en réanimation). Monsieur le Maire annonce que le centre de vaccination situé à l'ESOG restera ouvert jusqu'au 31 décembre. Il rappelle qu'il est toujours possible de prendre rendez-vous sur les différentes plateformes et qu'« il ne faut pas lâcher la garde ».

Monsieur le Maire précise que la Ville « continuera de s'adapter au
aura pas par exemple, de réception après la cérémonie du 11 nov

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID : 033-213302433-20211108-CRSOM08_11_21-AU

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

COMMUNICATION DES DECISIONS

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

21-11-214 : Communication des décisions

Le Conseil Municipal :

- prend acte de cette communication

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

21-11-215 : Approbation des statuts de la CALI suite à la modification d'une compé - -tence supplémentaire

Le Conseil Municipal :

- approuve la modification statutaire portant sur la compétence supplémentaire « petite enfance, enfance et jeunesse »

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

21-11-216 : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un emploi permanent à complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur avec effet au 1^{er} novembre 2021,
- suppression d'un emploi permanent à complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise avec effet au 1^{er} novembre 2021,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} juillet 2021,
- suppression de deux emplois permanents à temps complet de rédacteur et création de deux emplois permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} juillet 2021,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur et création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} octobre 2021,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} août 2021,

- suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif et la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} juillet 2021,

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20211108-CRSOM08_11_21-AU

- suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} juillet 2021,

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} juillet 2021,

- suppression de deux emplois permanents à temps complet d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et la création de deux emplois permanents à temps complet d'ATSEM principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} juillet 2021,

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, avec effet au 1^{er} septembre 2021,

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} juillet 2021,

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} novembre 2021,

- suppression de dix emplois permanents à temps complet d'adjoint technique et création de dix emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} juillet 2021,

- suppression de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} juillet 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise et la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal avec effet au 1^{er} juillet 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise et la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal avec effet au 1^{er} août 2021,

- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif et la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique avec effet au 1^{er} décembre 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} décembre 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de gardien-brigadier et la création d'un emploi permanent à temps complet de brigadier-chef principal avec effet au 1^{er} novembre 2021

21-11-217 : Recours à l'apprentissage

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20211108-CRSOM08_11_21-AU

Le Conseil Municipal :

- poursuit le recours à l'apprentissage au sein des services municipaux
- autorise Monsieur le Maire à conclure des contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Direction / Service	Nombre de postes	Diplôme préparé
Education	3	CAP accompagnement éducatif petite enfance
Centre technique municipal - patrimoine végétal	2	CAP à BTS espaces verts / jardins
Sports	3	CAP installations sportives à BPJEPS
CTM - propreté urbaine	1	CAP propreté de l'environnement urbain

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

21-11-218 : Autorisation de cession d'un bien immobilier par l'EPFNA cadastré CN 650, 723 et 816

Le Conseil Municipal :

- autorise l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine à céder à la Communauté d'Agglomération du Libournais le terrain cadastré CN 650, 723 et 816 d'une superficie de 1 319 m² situé 77 cours des Girondins et 106 rue Lamothe pour la réalisation de son projet de crèche et d'équipement public pour un montant TTC de 1 012 316,32 € (Total général HT 1 010 284,27 € et TVA sur marge 2 032,05 €)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

21-11-219 : Cession de la parcelle BH 1162

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de la parcelle BH 1162
- approuve le déclassement de la parcelle BH 1162
- approuve la vente de la parcelle BH 1162 pour une superficie de 95 m² au prix de 21 596 € à monsieur et madame Petit, majoré de la moitié des frais de géomètre nécessaires pour cette cession
- approuve la prise en charge par les acquéreurs de l'ensemble des frais inhérents à la cession (frais notariés notamment)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

21-11-220 : Cession de la parcelle BH 1161

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20211108-CRSOM08_11_21-AU

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de la parcelle BH 1161
- approuve le déclassement de la parcelle BH 1161
- approuve la vente de la parcelle BH 1161 pour une superficie de 133 m² au prix de 25 396 € à monsieur et madame Palis, majoré de la moitié des frais de géomètre nécessaires pour cette cession
- approuve la prise en charge par les acquéreurs de l'ensemble des frais inhérents à la cession (frais notariés notamment)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

DEPLACEMENTS DOUX

Rapporteur : Madame Juliette HEURTEBIS

En amont de la prise de la délibération, Juliette Heurtebis présente à l'assemblée l'offre des garages à vélos proposée sur la commune à partir du 1^{er} décembre.

21-11-221 : Création d'une offre de garages à vélos

Le Conseil Municipal :

- valide la convention de location entre les usagers et la ville de Libourne pour la location des garages à vélos
- accepte les tarifs de location des garages à vélo suivants à compter du 1^{er} décembre 2021
 - Tarifs location annuelle garage à vélos = 25 €
 - Perte ou vol de clé = 20 €

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Christophe-Luc ROBIN

En amont de la prise de la délibération, Baptiste Rousseau présente l'association « Cinco Records » à l'assemblée.

21-11-222 : Attribution de subventions aux associations culturelles - novembre 2021

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à l'attribution et au versement de subventions conformément au tableau ci-après :

STRUCTURE	ACTION SOUTENUE	MONTANT
Association Bleu du Ciel Editions	Soutien au festival Multipiste du 24 septembre au 28 octobre 2021	2 000 €
Association Cinco Records	Soutien au projet de promotion de la pratique de la musique urbaine	7 000€

Imputation budgétaire : chapitres 923

**21-11-223 : Musée des Beaux-Arts - compléments mécénat
nages culturels - exposition "Toulouse Lautrec, la naissance d**

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20211108-CRSOM08_11_21-AU

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à valider les termes, signer les conventions et encaisser, le cas échéant, les recettes correspondantes selon le détail suivant :

SOCIETE	TYPE CONVENTION	MONTANTS ET VALEURS
IMPRIMERIE LAPLANTE	Mécénat partiel en nature sur impressions	498,85 €
CHATEAU SOUTARD	Partenariat : mise à disposition d'hébergements, salles de conférence, prise en charge du repas de vernissage de l'exposition	10 250 €
PROCEDES HALLIER	Mécénat partiel en nature et compétence : fourniture et pose de deux projecteurs à la chapelle du Carmel	2 500 €

Imputation budgétaire : chapitres 923

21-11-224 : Spectacle vivant : demandes de subventions à la DRAC Nouvelle Aquitaine, à la Région Nouvelle Aquitaine et au Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de la 31ème édition du Festival des Arts de la Rue Fest'Arts et de la saison culturelle 2022

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès des collectivités et institutions ci-après l'attribution des subventions mentionnées et à percevoir les montants de ces soutiens:

DRAC Nouvelle Aquitaine :

- 40 000€ au titre des accueils en résidence de projets « arts de la rue » et des actions culturelles

Région Nouvelle Aquitaine :

- 35 000€ au titre de de Fest'arts , manifestation du spectacle vivant soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine
- 25 000€ au titre de la saison culturelle du Théâtre le Liburnia (Scènes de Territoire)

Conseil Départemental de la Gironde :

- 30 000€ au titre de Fes'arts dans le cadre des scènes d'été en Gironde
- 10 000€ au titre du soutien au fonctionnement du théâtre « lieu de vie artistique »

Imputation budgétaire : budget annexe festivités et actions culturelles - chapitre 74

EDUCATION

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

21-11-225 : Fixation du forfait communal élémentaire 2021

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- fixer le montant du forfait communal élémentaire 2021 à 725 euros par élève

- procéder à l'engagement, au titre de l'année scolaire 2021/2022 et de recettes afférentes à ces dispositifs (Chapitre 922)
- signer la convention financière avec les écoles privées concernées

Envoyé en préfecture le 15/11/2021	des opérations de dépenses
Reçu en préfecture le 15/11/2021	
Affiché le	
ID : 033-213302433-20211108-CRSOM08_11_21-AU	

21-11-226 : Fixation du forfait communal maternel 2021

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- fixer le montant du forfait communal maternel 2021 à 1 320€ par élève
- procéder à l'engagement, au titre de l'année scolaire 2021/2022, des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ces dispositifs (Chapitre 922)
- signer la convention financière avec les écoles privées concernées

21-11-227 : Mise en œuvre à titre expérimental du dispositif "Petits déjeuners" dans les écoles des secteurs Sud et Garderose

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- signer la convention relative à la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » pour les 4 écoles des secteurs Sud et Garderose

Par 25 voix pour et 7 voix contre (Laurence GARREAU, Juliette HEURTEBIS, Julie DUMONT, Agnès SEJOURNET, Laurent KERMABON, Gonzague MALHERBE, Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE), le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Madame Marie-Sophie BERNADEAU

21-11-228 : Avis du Conseil Municipal sur les dérogations au principe du repos dominical des salariés du commerce pour l'année 2022

Le Conseil Municipal :

- débat sur la fixation du nombre et des dates d'ouvertures dominicales des commerces en 2022
- émet un avis favorable simple sur la proposition suivante à l'issue du débat :

- 16 janvier 2022 : soldes d'hiver
 - 13 février 2022 : Saint-Valentin
 - 22 mai 2022 : dimanche précédant la fête des mères (29 mai 2022)
 - 26 juin 2022 : soldes d'été
 - 16 octobre 2022 : opération « 3J » des Nouvelles Galeries
 - 27 novembre 2022
 - 4 décembre 2022
 - 11 décembre 2022
 - 18 décembre 2022
- } Fêtes de fin d'année

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

21-11-229 : Clôture des budgets annexes "service public de l'eau potable", "service public de l'assainissement collectif", "service public de l'assainissement non collectif" et "Port de Libourne - Saint Emilion"

Le Conseil Municipal :

- procède à la clôture des budgets annexes suivants : « service public de l'assainissement collectif », « service public de l'eau potable », « service public de l'assainissement non collectif » et « Port de Libourne-Saint-Emilion »

- autorise Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

- informe Monsieur le Trésorier communautaire de cette clôture

21-11-230 : Dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et au compte 6257 « Réceptions »

Le Conseil municipal décide :

- de prendre en charge au compte 6232 les dépenses de fonctionnement suivantes :

Les frais liés à l'organisation de fêtes nationales et locales publiques, cérémonies officielles et commémoratives, tels que les feux d'artifice, décorations et illuminations de fin d'année, livres, friandises pour les enfants des écoles, diverses prestations, repas et cocktails servis lors de cérémonies officielles ;

Les divers frais liés aux jumelages de la Commune ;

Les frais liés aux fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuels ou saisonniers (repas ou colis des aînés de la commune, repas du personnel, repas du conseil municipal, séminaires, ...) ;

Les frais liés aux cérémonies de mariage, d'anniversaire de mariage, autres cérémonies d'état civil, cérémonies liées à la citoyenneté, vie civile ou sociale de la Commune (notamment concours des maisons fleuries, ...) ;

Les fleurs, bouquets, médailles, gravures, coupes et autres présents offerts à l'occasion des divers événements notamment lors des mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), fêtes de fin d'année, récompenses sportives, militaires, éducatives et culturelles, ou lors de réceptions officielles ;

Les frais liés aux manifestations culturelles, sportives et éducatives (décorations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, ...) ;

Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles, et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;

Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés, accompagnés suivant le type de manifestation de leurs conjoints ou de personnalités extérieures) liés aux actions communales ou à l'occasion de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions communales.

- de prendre en charge au compte 6257 les dépenses de fonctionnement suivantes :

Les frais liés aux réceptions organisées par la commune hors du cadre d'une cérémonie ;

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20211108-CRSOM08_11_21-AU

Les dépenses de réception lors de visites de personnalités officielles pour la commune.

- de préciser que cette délibération s'appliquera aux dépenses du budget principal ainsi qu'à l'ensemble des budgets annexes de la collectivité
- d'affecter les dépenses reprises ci-dessus aux comptes 6232 et 6257 dans la limite des crédits ouverts au chapitre budgétaire

Par 30 voix pour et 2 voix contre (Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE et Gonzague MALHERBE), le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

21-11-231 : Modification des tarifs de stationnement sur voirie à compter du 1^{er} décembre 2021

Le Conseil Municipal :

- abroge la délibération en date du 29 juin 2021 modifiant les tarifs de stationnement sur zone à compter du 1^{er} décembre 2021
- crée les tarifs du stationnement et FPS sur zone tels que suivent à compter du 1^{er} décembre 2021 :

Durée	Tarifs	Tarifs
	1er décembre 2021	1er décembre 2021
30 minutes	gratuit 1 fois par jour sinon 0,50 €	gratuit 1 fois par jour sinon 1,20€
1h30	2,00 €	
1h40	2,30 €	
1h50	2,60 €	
2h	3,10 €	
2h10	12,00 €	1,70 €
2h20	30,00 €	
3h		2,40 €
4h		2,70 €
5h		3,00 €
6h		3,30 €
7h		3,40 €
8h		3,50 €
8h10		12,00 €
8h20		30,00 €
Forfait Post Stationnement	30 €	30 €

En zone orange : 30 minutes gratuites par jour non cumulables et non fractionables

En zone verte : 1h30 gratuite par jour non cumulable et non fractionable

- les places de stationnement réservées aux artisans et aux déménagements :

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20211108-CRSOM08_11_21-AU

Artisans et déménagements	À compte
	Libourne
1/ journée matin 3 heures	2.40 €
1/2 journée après-midi 5 heures	3.00 €
1 journée	3.50 €

Les tarifs ne sont pas divisibles par heure.

- les abonnements :

Abonnement Libourne au 1 ^{er} décembre 2021	
1 jour	1.20 €
2 jours	2.40 €

Abonnements	Tarifs au 1 ^{er} décembre 2021	
	Libourne	Autres
Hebdomadaire	5.50 €	9 €
Mensuel	21 €	33 €
Trimestriel	52 €	84 €
Semestriel	83 €	157 €
Annuel	156 €	252 €

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

21-11-232 : Délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain : avenant n°4 au contrat de délégation de service public - indemnités liées au Covid 19 et à des travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal :

- accepte le principe et le montant de ces indemnités exceptionnelles à la société Effia
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021
- valide le projet d'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Madame Monique JULIEN

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20211108-CRSOM08_11_21-AU

21-11-233 : Constitution d'un groupement de commandes portant sur la souscription d'une assurance statutaire

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la constitution d'un groupement de commandes portant sur la souscription d'une assurance statutaire
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Libourne comme coordonnateur et habilitant Monsieur le Maire à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention constitutive et ses éventuels avenants et à prendre toute décision concernant son exécution

HANDICAP

Rapporteur : Madame Esther SCHREIBER

21-11-234 : Rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité - année 2020

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) de l'année 2020

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire rappelle que « Le FC Libourne » reçoit le club « Toulouse FC » le samedi 13 novembre dans le cadre du 7ème tour de la Coupe de France de Football au stade Jean Moueix. Il fait savoir que « la Ville est derrière eux ».

-Monsieur le Maire annonce que la commune va accueillir en avril 2022 « les jeux inter IEP ». L'école de Sciences PO Bordeaux a choisi la Ville de Libourne pour organiser cet événement (2500 sportifs vont être accueillis). Monsieur le Maire fait savoir que la Ville mettra à disposition de l'Ecole des infrastructures puis que cette manifestation n'engendra aucune dépense pour la commune.

La séance a été levée à 20H06.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

15.11.2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20211108-CRSOM08_11_21-AU